

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Transal
101

TRAFFICTEURS

EXEMPLAIRE N° 101
COPY

ORIGINAL : ANGLAIS
8 décembre 1967

NATO CONFIDENTIEL
RECTIFICATIF 2 au
PO/67/345

TRAITES ET ACCORDS CONCLUS PAR LES PAYS MEMBRES DE L'OTAN
AVEC L'UNION SOVIETIQUE ET LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE

(Rectificatif 2 au PO/67/345, en date du 29 mai 1967)

Le présent rectificatif tient compte des renseignements complémentaires fournis au Secrétariat international par les Délégations en vue de mettre à jour le PO/67/345 qui sera examiné à la session ministérielle des 13 et 14 décembre 1967.

Il complète les modifications contenues dans le rectificatif 1 du 29 septembre 1967.

Les détenteurs du PO/67/345 voudront bien remplacer les pages indiquées par les pages modifiées ci-jointes.

NATO CONFIDENTIEL

TRAITES ET ACCORDS EST/OUEST

(Janvier 1946 à Décembre 1967)

NATO CONFIDENTIEL

ANNEXE A au

PO(67)345

CATEGORIES D'ACCORDS		UNION SOVIETIQUE	ALBANIE	BULGARIE	TCHECOSLOVAQUIE	HONGRIE	POLOGNE	ROUMANIE	YOUgosLAVIE
RELATIONS POLITIQUES GENERALES	Traité d'amitié et de coopération pacifique	UK (2)							
	Etablissement des relations diplomatiques	FRG		CA		CA		CA	US
	Assistance militaire								
	Divers		IT	UK		UK		UK	
RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES	Demandes d'indemnités, dettes, compensation, indemnisation	NO, UK(2), DE, NE		CA, FR, IT(1), NE, NO, UK, US, DE	BE-LU, CA(3), FR, IT(1), NE, NO, UK, US(2), DE	BE-LU, CA(3), DE, FR, NE(1), NO, UK, US(2), IT	BE-LU, CA(3), DE, FR, IT, NE, NO, UK, US	CA(3), FR, NE, NO, TU, UK(2), US, DE, BE-LU	BE, CA, FR, FRG, NE, NO, TU, UK, US, DE
	Coopération économique ou industrielle	FR, IT		BE-LU, DE, IT	BE-LU	IT, BE-LU, NE	BE-LU, DE, NE, IT, US	FRG, GR, DE, IT, NE	FRG, US, BE-LU, NE(1)
	Accords commerciaux ou d'échanges et de paiement	CA, FR, FRG, GR, IC, IT, NO, TU, UK, DE	FR, IT, TU(2)	BE-NE-LU, CA, DE, FR, FRG, GR, IC, IT, NO, TU, UK	BE-NE-LU, FR, FRG, GR, IC, IT, NO, TU, UK, DE	BE-NE-LU, CA, DE, FR, FRG, GR, IC, IT, NO, TU, UK	BE-NE-LU, FR, FRG, GR, IC, IT, DE, NO, TU, UK	BE-NE-LU, FR, FRG, GR, DE, IC, IT, NO, TU, UK	FR, FRG, GR, TU, BE-NE-LU, IT
	Autres questions commerciales	BE, FR, IT, DE	FR		CA, IT, US	IT	CA, US, GR, IT	FRG	TU, US
	Domaine de la navigation ou maritime	FR, IT, UK(2), NE(3)	FR, IT					IT	NE, TU
	Aviation civile	BE, CA, FR, IT, NE, NO, TU, UK, US, DE	IT	BE, FR, NE, NO, TU(1), DE, LU(1)	BE, NE, TU, UK, US(2), DE	BE, DE, FR, NE, NO, TU(1), UK, LU(1)	BE, FR, NE, NO, TU, UK, DE	BE, FR, NE, NO, TU, DE	BE, FR(1), FRG, NE, NO, UK, DE, LU
	Transports routiers ou ferroviaires	TU		FRG, TU	BE, IT, NE	FR, NE, BE		DE, FR, IT(1), NE(1), BE	BE, FR, FRG, NE, DE(2), FRG(2)
	Pêcheries	NO, UK, US					UK		
	Tourisme	IT		TU			IT(1)	TU(1), IT	GR, TU
	Vétérinaire - Médical	TU		BE, IT(1), TU(2)	NE(2)	BE(2), IT		BE, FR(1), GR, IT, NE(1), TU	BE, FR, TU
Divers	FR, IT, NO, TU, UK, US		IT	FR, NO, US	IT	IT, US	GR, IT	FRG, GR, NO, UK	
RELATIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES	Culturelles	CA(3), DE, IC, IT, NE(1), NO, TU(1), UK, US		FR, GR, BE	BE	BE, FR, IT	BE, DE, FR, IT, NE, NO	BE, DE, FR, GR, NE(1), TU(1), US, IT	BE, FR, GR, IT, NE(1), NO, UK
	Scientifiques - Techniques	FR, IC, IT, TU(1), UK, US		FR, GR, IT	FR, IT	FR, IT, UK	FR, IT	FR, GR, IT, TU(1), UK, US	FR, GR, UK(3)
	Echange de films ou coproduction	FR, IT, US		IT				FR	FRG, FR, UK
	Projets particuliers scientifiques en coopération	DE, FR, IT, NE-BE, UK, US			DE(3)		IT, NO		NO
Autres questions culturelles	UK, US					US		UK, US, DE	
QUESTIONS CONSULAIRES ET ADMINISTRATIVES	Convention consulaire	CA(3), FR, FRG, UK(1), US(1), IT(1)		TU(3), UK(2), US(3)	UK(3)	FR(1), UK(2), US(3)	BE(2), UK, US(2)	BE(3), TU(3), UK(2), US(2), IT	BE(3), TU(3), UK
	Visas et autres questions relevant des consulats ou des ambassades	BE, CA, IC, IT, NO, TU, UK, US	TU	CA, DE	BE, DE(2), US	CA	US	CA, TU(3), US	CA, DE, NE, NO, TU, UK, US
	Archives officielles de statut civil			FR	BE, -FR		BE		
	Sécurité sociale, retraites ou services médicaux			UK(2)	FR, UK(3)	UK(2)	BE, FR, NE		BE, FR, FRG, NE, UK, LU
	Questions juridiques	FRG		TU(3)			BE		FRG, GR
	Autres questions administratives	DE, NO, TU, US		TU(2)	FRG, UK	US	FR, UK	US	GR, US

(1) Non encore en vigueur - (2) En cours de négociation - (3) Proposé ou envisagé

II. RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES

A. BELGIQUE

1. Union Soviétique

- (a) Accord relatif aux transports aériens et annexes I et II. Signés à Moscou le 5 juin 1958, entrée en vigueur 5 juin 1958; possibilité dénonciation préavis 6 mois; moniteur belge 26 novembre 1959; ONU n° 4965.
- (b) Convention concernant le statut de la représentation commerciale soviétique. Négociations en cours.

2. Bulgarie

- (a) Accord sur la coopération économique, industrielle et technique entre l'union économique Belgo-Luxembourgeoise et la république populaire de Bulgarie. Signé à Bruxelles le 14 juin 1966, entré en vigueur 4 décembre 1966; possibilité dénonciation préavis 6 mois; publié au "Moniteur belge" le 21 juin 1967.
- (b) Accord commercial à long terme (1). Signé à Bruxelles avec protocoles et annexes le 16 juillet 1965; entré en vigueur le 1er janvier 1965; date d'expiration le 31 décembre 1967 (AC/127-WP/209).
- (c) Accord relatif aux transports aériens et annexe. Signé à Sofia le 14 mai 1957, entré en vigueur 14 mai 1957; possibilité dénonciation préavis 6 mois; moniteur belge 15-16 décembre 1958; ONU n° 4596.
- (d) Convention sanitaire-vétérinaire. Signée à Bruxelles le 14 juin 1966, entré en vigueur le 31 mai 1967; possibilité dénonciation fin période de 5 ans avec préavis 6 mois; ensuite reconduction période illimitée avec possibilité dénonciation préavis 6 mois; publié au "Moniteur belge" le 13 juin.

(1) Accord commercial conclu en commun par la Belgique, agissant en son nom et en celui du Luxembourg, et par les Pays-Bas, en vertu du Traité instituant l'Union Economique Bénélux, celle-ci étant Partie contractante.

3. Tchécoslovaquie

- (a) Accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et la République Tchécoslovaque, d'autre part, concernant l'indemnisation de certains intérêts belges et luxembourgeois en Tchécoslovaquie et lettres annexes. Signé à Bruxelles le 30 septembre 1952, entré en vigueur 23 janvier 1967, fin indéterminée; moniteur belge 20 septembre 1966; enregistrement néant.
- (b) Avenant à cet accord. Signé à Prague le 6 juillet 1964; entré en vigueur 23 janvier 1967; fin indéterminée; moniteur belge 20 septembre 1966; enregistrement néant.
- (c) Accord relatif aux services aériens et annexe. Signé à Bruxelles le 12 mars 1957; entré en vigueur 12 mars 1957, possibilité dénonciation préavis 1 an; moniteur belge 14 décembre 1958; ONU 9 septembre 1958 n° 4512.
- (d) Accord commercial entre l'Union économique Bénélux et la Tchécoslovaquie (avec Protocole pour 1967 et annexes). Paraphé à Prague le 11 avril 1967, il couvre la période allant du 1er janvier 1967 au 31 décembre 1969 (1).
- (e) Accord relatif à l'exonération des taxes de séjour belges aux voitures automobiles régulièrement immatriculées en Tchécoslovaquie et circulant temporairement en Belgique pour le transport des marchandises. Conclu par échange de notes, datées à Prague les 15 janvier et 2 mai 1951; entré en vigueur 2 mai 1951; possibilité dénonciation à tout moment; moniteur belge 18 octobre 1951; ONU 1er novembre 1951 n° 1483.
- (f) Accord de coopération industrielle et technique (Union économique belgo-luxembourgeoise). Signé à Bruxelles le 10 octobre 1967.
- (g) Accord commercial à long terme (Union économique belgo-luxembourgeoise), liste et lettres annexes. Signé à Prague le 15 novembre 1967.

4. Hongrie

- (a) Accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part et la République populaire hongroise, d'autre part, concernant l'indemnisation des intérêts belges et luxembourgeois nationalisés en Hongrie. Signé à Budapest le 1er février 1955; entré en vigueur 10 septembre 1955; fin indéterminée; moniteur belge 7 octobre 1955, enregistrement néant.

(1) Accord commercial conclu en commun par la Belgique, agissant en son nom et en celui du Luxembourg, et par les Pays-Bas, en vertu du Traité instituant l'Union économique Bénélux, celle-ci étant Partie Contractante.

- (b) Accord sur la coopération économique, industrielle et technique entre la Belgique et le Luxembourg, d'une part et la République populaire hongroise, d'autre part. Signé à Budapest le 26 avril 1967; pas encore en vigueur; validité illimitée; possibilité dénonciation préavis 3 mois, pas encore publié ou enregistré.
- (c) Accord commercial à long terme (1), listes A et B et liste annexée. Paraphé le 17 mars 1967 et signé à Budapest le 26 avril 1967; pas encore en vigueur, validité illimitée, possibilité dénonciation préavis 3 mois, pas encore publié ou enregistré.
- (d) Accord commercial à long terme (1) Paraphé le 17 mars 1967; entré en vigueur (rétroactivement) le 1er janvier 1967; date d'expiration 31 décembre 1969 (AC/127-WP/209).
- (e) Accord relatif aux transports aériens et annexe. Signés à Budapest le 1er juin 1957, entré en vigueur 1er juin 1957 (provisoire), 3 mars 1958 (définitive); possibilité dénonciation préavis 1 an; moniteur belge 26 septembre 1958; ONU n° 4242.
- (f) Convention sanitaire-vétérinaire. Négociations en cours.
- (g) Accord sur les transports routiers commerciaux de passagers et de marchandises. Signé à Bruxelles le 20 mars 1967; entré en vigueur à la signature; possibilité de dénonciation préavis de 3 mois, pas encore publié ou enregistré.

5. Pologne

- (a) Accord entre le gouvernement de la Belgique et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et le gouvernement de la République populaire de Pologne, d'autre part, concernant l'indemnisation de certains intérêts belges et luxembourgeois en Pologne et annexe. Signé à Varsovie le 14 novembre 1963; entré en vigueur 21 novembre 1966; fin indéterminée; moniteur belge 28 septembre 1966; enregistrement néant.
- (b) Accord sur la coopération économique industrielle et technique entre l'union économique Belgo-luxembourgeoise et la République populaire de Pologne. Signé à Bruxelles le 17 février 1965, entré en vigueur 26 mai 1965; possibilité dénonciation préavis 6 mois; moniteur belge 16 septembre 1965; ONU n° 7956;

(1) Accord commercial conclu en commun par la Belgique agissant en son nom et en celui du Luxembourg, et par les Pays-Bas, en vertu du Traité instituant l'Union Economique Benelux, celle-ci étant Partie Contractante.

- (c) Accord commercial à long terme (1). Paraphé le 20 décembre 1966 entré en vigueur le 1er janvier 1967; date d'expiration 31 décembre 1969 (AC/127-WP/209).
- (d) Accord relatif aux transports aériens et annexes. Signés à Bruxelles le 17 octobre 1956; entré en vigueur 1er janvier 1957; possibilité dénonciation préavis 6 mois; moniteur belge 28 avril 1960, ONU n° 5.100.

6. Roumanie

- (a) Accord commercial (1) d'un an conclu à Bucarest le 30 septembre 1960. Entré en vigueur le 1er octobre 1960. Renouvelé annuellement depuis par tacite reconduction. L'accord peut être dénoncé par les parties contractantes trois mois avant l'expiration de la période de validité (AC/127-WP/209).
- (b) Accord relatif aux transports aériens et annexe. Signés à Bucarest le 4 décembre 1956; entré en vigueur 4 décembre 1956 (provisoire), 12 mars 1957 (définitive); possibilité dénonciation préavis 6 mois; moniteur belge 29-30 décembre 1958; ONU n° 4602.
- (c) Convention sanitaire vétérinaire. Signée à Bucarest le 12 octobre 1962; entrée en vigueur le 13 novembre 1963; possibilité dénonciation préavis 6 mois; ONU n° 7325.
- (d) Accord sur les transports routiers. Signé à Bucarest le 22 septembre 1967.

7. Yougoslavie

- (a) Protocole concernant le recouvrement des créances mutuelles au titre de rapatriement de leurs ressortissants respectifs après la guerre. Signé à Belgrade le 21 mars 1956; entré en vigueur 11 juillet 1956; fin indéterminée; moniteur belge et enregistrement néant.
- (b) Accord de coopération économique, industrielle et technique entre la Belgique et le Luxembourg, d'une part et la République populaire fédérative de Yougoslavie d'autre part. Signé à Bruxelles le 17 mai 1967; pas encore en vigueur; validité illimitée, possibilité de dénonciation préavis de 6 mois; pas encore publié ou enregistré.
- (c) Accord relatif aux transports aériens et annexe. Signés à Belgrade le 24 septembre 1957, entré en vigueur 24 septembre 1957 (provisoire), 20 décembre 1960 (définitive); possibilité dénonciation préavis 12 mois; moniteur belge et enregistrement néant.
- (d) Accord sur le transport de voyageurs et de marchandises par route effectué au moyen de véhicules commerciaux et annexe. Signé à Bruxelles le 1er juillet 1963, entré en vigueur 20 décembre 1963; possibilité dénonciation préavis 3 mois, moniteur belge 21 janvier 1964; enregistrement, néant.

(1) Accord commercial conclu en commun par la Belgique, agissant en son nom et en celui du Luxembourg, et par les Pays-Bas, en vertu du Traité instituant l'Union économique Bénélux, celle-ci étant Partie Contractante.

2. Bulgarie

- (a) Accord sur le règlement des questions financières (ayant trait aux dommages). Signé à Sofia le 26 mai 1959; entré en vigueur le 26 novembre 1959.
- (b) Accord commercial. Signé à Copenhague le 9 décembre 1965; entré en vigueur le 1er janvier 1966; expire le 31 décembre 1970 (AC/127-WP/209).
- (c) Protocole commercial. Signé à Sofia le 17 mars 1967; entré en vigueur lors de la signature; validé du 1er janvier au 31 décembre 1967 en vertu de l'Accord ci-dessus.
- (d) Accord sur l'aviation civile. Signé à Sofia le 24 mai 1958; entré en vigueur à la même date.
- (e) Accord de coopération technique et économique. Signé à Sofia le 2 septembre 1967.

3. Tchécoslovaquie

- (a) Accord concernant l'application aux ressortissants danois de la clause de la nation la plus favorisée dans le règlement des dommages résultant de la nationalisation et confiscation de 5 ans. Echange de notes à Prague le 6 mars 1948.
- (b) Accord sur le règlement de certaines indemnités (dommages). Signé à Prague le 23 décembre 1958; entré en vigueur le 8 avril 1960.
- (c) Accord à long terme de commerce et de paiement. Signé à Copenhague le 9 juin 1966; entré en vigueur rétroactivement le 1er juin 1966; expire le 31 mai 1971 (AC/127-WP/209).
- (d) Protocole commercial. Signé à Prague le 26 mai 1967; entré en vigueur à la même date pour la période du 1er juin au 31 mai 1968 en vertu de l'Accord à long terme de commerce et de paiement en date du 9 juin 1966.
- (e) Accord sur les routes aériennes, signé à Copenhague le 14 mai 1947; entré en vigueur le 24 janvier 1948.
- (f) Accord exemptant d'impôt les revenus provenant des services aériens. Signé à Prague le 25 octobre 1962, entré en vigueur lors de sa signature.

4. Hongrie

- (a) Accord concernant les dommages subis par les intérêts danois en Hongrie. Signé à Budapest le 18 juin 1965; entré en vigueur lors de sa signature.
- (b) Accord commercial. Signé à Copenhague le 2 décembre 1963; entré en vigueur le 1er janvier 1964; expire le 31 décembre 1968 (AC/127-WP/209).. Protocole commercial pour 1966 prorogé pour période du 1er janvier au 31 décembre 1967 par échange de notes

22 et 28 décembre 1966. Il a été décidé d'ajouter nouvel article à accord commercial du 2 décembre 1963 pour couvrir coopération industrielle et scientifique entre les entreprises du Danemark et les entreprises nationalisées de Hongrie.

- (c) Accord sur l'aviation civile. Signé à Budapest le 17 juillet 1958; entré en vigueur le 9 juillet 1959.

5. Pologne

- (a) Protocole sur les intérêts et biens danois en Pologne. Signé à Varsovie le 12 mai 1949.
- (b) Protocole n° 2 sur les intérêts et biens danois en Pologne. Signé à Varsovie le 26 février 1953; entré en vigueur le 3 août 1953.
- (c) Accord commercial. Signé à Varsovie le 3 septembre 1965; entré en vigueur le 1er janvier 1966; expire le 31 décembre 1970 (AC/127-WP/209).
- (d) Protocole commercial. Signé à Varsovie le 8 octobre 1966; entré en vigueur le 1er janvier 1967 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1967 en vertu de l'Accord commercial du 3 septembre 1965.
- (e) Accord sur l'aviation. Signé à Varsovie le 17 janvier 1961; entré en vigueur le 21 avril 1961.
- (f) Accord de coopération économique, industrielle et technique. Signé à Copenhague le 15 novembre 1967.

6. Roumanie

- (a) Accord sur le règlement des questions financières (ayant trait aux dommages). Signé à Bucarest le 17 mars 1960; entré en vigueur le 12 septembre 1960.
- (b) Accord commercial à long terme. Signé à Bucarest le 14 avril 1966; entré en vigueur rétroactivement le 1er janvier 1966; expire le 31 décembre 1970 (AC/127-WP/209).
- (c) Accord sur l'aviation civile. Signé à Bucarest le 25 juin 1958; entré en vigueur le 29 août 1959.
- (d) Accord de coopération technique et économique. Signé à Bucarest le 29 août 1967.
- (e) Accord sur les transports routiers entre le Danemark et la Roumanie. Signé à Bucarest le 29 août 1967.

7. Yougoslavie

- (a) Accord sur le règlement des dommages subis par les intérêts danois en Yougoslavie. Signé à Belgrade le 13 juillet 1959; entré en vigueur le 19 décembre 1959.
- (b) Accord sur l'aviation. Signé à Copenhague le 11 février 1961, entré en vigueur le 31 juillet 1964.
- (c) Accord sur les transports routiers. Négociations en cours depuis octobre 1967.

D. FRANCE

1. Union soviétique

- (a) Accord concernant les relations commerciales réciproques de la France et de l'URSS et le statut de la représentation commerciale de l'URSS en France. Signé 3 septembre 1951; en vigueur à dater du 28 novembre 1952. J.O. du 27 février 1953.
- (b) Accord commercial. Signé 15 juillet 1953; en vigueur à dater du 15 juillet 1953; date d'expiration 31 décembre 1969. MOCI n° 1566, p. 1941.
- (c) Accord commercial à long terme. Signé 30 octobre 1964; en vigueur à dater du 1er janvier 1965; date d'expiration 31 décembre 1969. MOCI du 4 novembre 1964, p. 4321. (AC/127-WP/209).
- (d) Accord sur la coopération dans le domaine de la télévision en couleur. Signé et entré en vigueur le 22 mars 1965; J.O. du 7 juillet 1965; p. 5763.
- (e) Accord de coopération scientifique, technique et économique. Signé le 30 juin 1966; entré en vigueur le 25 août 1966. MOCI du 6 juillet 1966, p. 2717.
- (f) Protocole d'accord sur les transports aériens. Signé le 25 mai 1967.
- (g) Accord maritime. Signé à Paris le 20 avril 1967.
- (h) Accord sur l'établissement d'une liaison directe entre l'Elysée et le Kremlin. Signé à Paris le 9 novembre 1966.

2. Albanie

- (a) Traité de commerce et de navigation. Signé le 14 décembre 1963; entré en vigueur le 15 mars 1965; J.O. du 21 avril 1965, p. 3101.
- (b) Accord commercial. Signé le 15 décembre 1966; en vigueur à dater du 1er janvier 1967; date d'expiration 31 décembre 1967 (AC/127-WP/209).

3. Bulgarie

- (a) Accord concernant le règlement des créances financières françaises sur la Bulgarie, protocole et lettres annexes. Echange de notes et entré en vigueur le 28 juillet 1955; J.O. du 5 mars 1959, p. 2742.- Recueil 1959 n° 4.
- (b) Accord commercial à long terme. Signé le 23 mars 1966; en vigueur à dater du 1er janvier 1966; date d'expiration 31 décembre 1969. (AC/127-WP/209).

- (c) Accord sur les transports aériens civils. Echange de notes et entré en vigueur le 4 août 1965; J.O. du 10 octobre 1965, p. 8948.
4. Tchécoslovaquie
- (a) Accord sur les restitutions (complété par l'accord du 15 février 1955). Signé le 20 novembre 1946; entré en vigueur le 1er décembre 1957; J.O. du 15 janvier 1948, p. 469.
- (b) Accords sur les intérêts français touchés par les mesures de nationalisations et de confiscation. Signés le 6 août 1948; MOCI, du 12 juillet 1948, p. 1551 et du 19 juillet 1949, p. 1602.
- (c) Echange de lettres annexé à l'accord franco-tchécoslovaque du même jour relatif à l'indemnisation de certains intérêts français en Tchécoslovaquie. Signé le 2 juin 1950; entré en vigueur le 18 octobre 1951; J.O. du 23 juillet, p. 6811 - Recueil 1963 N° 51.
- (d) Accord et deux protocoles sur l'indemnisation de certains intérêts français en Tchécoslovaquie. Signé le 2 juin 1950; entré en vigueur le 18 octobre 1951; J.O. du 11 novembre 1951, p. 11.188.
- (e) Avenant à l'accord franco-tchécoslovaque du 2 juin 1950 relatif à l'indemnisation de certains intérêts français en Tchécoslovaquie. Signé et entré en vigueur le 6 juin 1956; J.O. du 28 mai 1959; p. 5379 - Recueil 1959 N° 12.
- (f) Protocole concernant le règlement du contentieux franco-tchécoslovaque. Signé le 16 janvier 1964; entré en vigueur le 1er mars 1965; J.O. du 20 février 1964, p. 1757, rectificatif au J.O. du 24 février 1965, p. 1557 - Recueil 1964 N° 15.
- (g) Accord commercial à long terme. Signé le 29 juin 1965; en vigueur à dater du 1er janvier 1965; date d'expiration 31 décembre 1969. MOCI du 28 juillet 1965, p. 2792 (AC/127-WP/209).
- (h) Protocole additionnel à l'accord commercial du 29 juin 1965. Signé le 15 novembre 1966; en vigueur à dater du 1er janvier 1967; date d'expiration 31 décembre 1967. MOCI du 26 novembre 1966, p. 4486 (AC/127-WP/209).

- (c) Protocole à l'accord sur la circulation des marchandises prorogeant sa validité jusqu'au 31 décembre 1969. Signé à Bucarest le 15 juillet 1965; entré en vigueur le 15 juillet 1965 (avec effet à partir du 1er janvier 1965; en ce qui concerne les listes de marchandises); "Federal Bulletin" 160/1965 (AC/127-WP/209).
- (d) Deuxième protocole à l'accord sur la circulation des marchandises. Signé à Bucarest le 6 septembre 1966; entré en vigueur le 6 septembre 1966 (avec effet à partir du 1er janvier en ce qui concerne les listes de marchandises); "Federal Bulletin" 183/1966 (AC/127-WP/209).
- (e) Accord de coopération économique et technique. Signé à Bucarest le 3 août 1967. Entré en vigueur le 25 octobre 1967.

7. Yougoslavie

- (a) Accord sur le règlement des dettes d'après-guerre de la Yougoslavie. Signé à Bonn le 10 mars 1956; entré en vigueur lors de sa signature; "Federal Bulletin" 9/1957.
- (b) Accord entre le Ministre fédéral des finances de la République fédérale d'Allemagne et le Secrétaire fédéral des finances de la République fédérale socialiste de Yougoslavie concernant l'indemnisation des ressortissants yougoslaves ayant subi des dommages corporels à la suite des essais scientifiques sur les êtres humains. Signé le 25 avril 1961.
- (c) Amendement à l'accord du 25 avril 1961 sur l'indemnisation des ressortissants yougoslaves ayant subi des dommages corporels à la suite des essais scientifiques sur les êtres humains. Signé à Bonn le 7 septembre 1963; entré en vigueur le 16 octobre 1963.
- (d) Accord sur les échanges de marchandises, et protocole. Signé à Bonn le 11 juin 1952, "Federal Bulletin" 169/1952.
- (e) Cinquième accord additionnel à l'accord sur les échanges de marchandises avec annexes et accord additionnel, signé à Bonn le 16 juillet 1964; date d'entrée en vigueur : 23 septembre 1964. Période de validité de la liste des marchandises A annexée au cinquième accord additionnel du 16 juillet 1964 au 30 juin 1967; "Federal Bulletin" 17/65. (Quatre accords additionnels ont déjà été conclus entre 1953 et 1957 sur les échanges commerciaux jusqu'en 1964.

- (f) Accord de coopération économique. Signé à Bonn le 10 mars 1956; Loi de ratification, 15 novembre 1956; échange des instruments de ratification à Belgrade le 22 décembre 1956; date d'entrée en vigueur 22 janvier 1957; "Federal Gazette" 1956, partie II, pages 967 et 968.
- (g) Accord de paiement. Signé à Belgrade le 17 juillet 1966; date d'entrée en vigueur 1er octobre 1956; Bulletin Fédéral 160/1956.
- (h) Accord sur les relations dans le domaine des industries cinématographiques. Signé à Bonn le 19 juillet 1957; date d'entrée en vigueur : 1er mai 1957 (avec effet rétroactif); "Federal Bulletin" 183/1957.
- (i) Accord sur les transports aériens. Signé à Bonn le 10 avril 1957; Loi de ratification 4 février 1959; échange des instruments de ratification à Belgrade le 30 juin 1959; date d'entrée en vigueur 13 juillet 1959; UNTS, Vol. 463, P.270 "Federal Gazette" III, p. 109.
- (j) Accord sur certains droits dans le domaine de la protection des droits d'invention et des droits d'auteur. Signé à Belgrade le 21 juillet 1954; date d'entrée en vigueur 29 mai 1956; "Federal Gazette" 1955; Partie II, p. 89.
- (k) Accord sur les formalités douanières pour la navigation sur le Danube. Signé à Belgrade le 17 février 1956; "Federal Gazette" 1959, Partie II, page 761; échange des instruments de ratification à Bonn le 8 octobre 1959; entrée en vigueur 1er décembre 1959; Loi de ratification le 26 juin 1959; "Federal Gazette" II, page 735.
- (l) Accord sur le franchissement des frontières par les transports routiers, de passagers et de marchandises; signé à Bonn le 16 juillet 1964, entrée en vigueur 23 septembre 1964; "Federal Bulletin" 1962-1964.
- (m) Protocole commun sur les échanges de marchandises les transports etc.. Signé à Belgrade le 29 avril 1967.

F. GRECE

1. Union soviétique

- (a) Accord commercial à long terme. Signé le 13 octobre 1964; date d'entrée en vigueur 1er janvier 1965; date d'expiration 31 décembre 1969 (AC/27-WP/204).

7. Roumanie

- (a) Accord de coopération économique, industrielle et technique. Signé à Bucarest, le 6 septembre 1965; en vigueur à dater du 10 mars 1966.
- (b) Echange de notes par lesquelles chacun des deux pays contractants s'engage à ne pas adopter de mesures discriminatoires défavorables à la navigation maritime de l'autre pays contractant. Signé à Bucarest le 6 septembre 1965 (Cet accord constitue une des annexes de l'accord à long terme entre Italie et Roumanie sur les échanges commerciaux signé le 6 septembre 1965).
- (c) Accord de paiement. Signé à Rome, 28 janvier 1958; en vigueur à dater du 1er mars 1958.
- (d) Accord à long terme sur les échanges commerciaux pour la période 1er janvier 1966 - 31 décembre 1969. Signé à Bucarest, 6 septembre 1965 (AC/127-WP/209).
- (e) Echange de notes en matière de paiements à Bucarest, 6 septembre 1965. Cet accord constitue l'Annexe n° 1 de l'accord à long terme sur les échanges commerciaux signé à la même date.
- (f) Accord pour l'ouverture d'Offices de Tourisme roumains en Italie et d'Offices de Tourisme italiens à Bucarest. Echange de notes à Bucarest le 8 août 1967.
- (g) Accord sur les transports internationaux sur route. Signé à Rome le 14 juillet 1966.
- (h) Convention vétérinaire. Signée à Bucarest le 14 avril 1965. (La validité de cet accord est subordonnée à un échange de ratifications qui n'ont pas encore eu lieu; certaines clauses de l'accord même sont toutefois déjà en vigueur sur la base d'un échange de notes supplémentaire du 14 avril 1965).
- (i) Protocole concernant le régime douanier. Signé à Bucarest le 25 novembre 1950; en vigueur à dater du 20 décembre 1950.

8. Yougoslavie

- (a) Accord commercial. Signé à Belgrade le 1er juillet 1967.

I. LUXEMBOURG

1. Bulgarie

- (a) Accord commercial à long terme (Bénélux). Date d'entrée en vigueur 1er janvier 1965; date d'expiration 31 décembre 1967.
- (b) Accord de coopération économique, industrielle et technique (Union économique belgo-luxembourgeoise). Signé à Bruxelles le 14 juin 1966; date d'entrée en vigueur 4 décembre 1966; durée indéfinie - peut être dénoncé avec préavis de 6 mois.

- (c) Accord sur les transports aériens. Signé à Sofia le 8 mai 1965; non encore ratifié.
2. Tchécoslovaquie
- (a) Accord commercial à long terme (Benelux). Date d'entrée en vigueur 1er janvier 1967. Date d'expiration: 31 décembre 1969.
- (b) Accord de coopération économique, industrielle et technique (Union économique belgo-luxembourgeoise). Signé à Bruxelles le 10 octobre 1967.
- (c) Accord entre le Luxembourg et la Belgique d'une part et la Tchécoslovaquie d'autre part sur l'indemnisation de certains intérêts belges et luxembourgeois en Tchécoslovaquie. Signé avec son protocole annexe à Bruxelles le 30 septembre 1952; date d'entrée en vigueur 23 janvier 1967 (Mémoire A N° 10 du 23 février 1967).
- (d) Codicile à l'Accord d'indemnisation. Signé à Prague le 6 juillet 1964; date d'entrée en vigueur 23 janvier 1967.
3. Hongrie
- (a) Accord commercial à long terme (Bénélux). Date d'entrée en vigueur 1er janvier 1967; date d'expiration 31 décembre 1969.
- (b) Accord de coopération économique industrielle et technique (Union Economique belgo-luxembourgeoise). Paraphé à Bruxelles le 15 février 1966.
- (c) Accord entre le Luxembourg et la Belgique d'une part et la Hongrie d'autre part, concernant l'indemnisation d'intérêts luxembourgeois et belges en Hongrie. Signé à Budapest le 1er février 1955 (Voir Mémoire N° 51 du 6 septembre 1955 pp. 1239).
- (d) Accord sur les transports aériens. Signé à Budapest le 3 novembre 1964; non encore ratifié.
4. Pologne
- (a) Accord commercial à long terme (Bénélux). Date d'entrée en vigueur 1er janvier 1967; date d'expiration 31 décembre 1969.
- (b) Accord de coopération économique, industrielle et technique (Union Economique belgo-luxembourgeoise). Signé à Bruxelles le 17 février 1965.

- (c) Accord entre le Luxembourg et la Belgique d'une part et la Pologne d'autre part concernant l'indemnisation de certains intérêts luxembourgeois et belges en Pologne. Protocole d'application et annexe. Signé à Varsovie le 14 novembre 1963; date d'entrée en vigueur 21 novembre 1966; durée indéfinie. (Mémorandum A N° 52 du 23 septembre 1966).

5. Roumanie

- (a) Protocole financier entre le Luxembourg et la Belgique d'une part et la Roumanie d'autre part; paraphé à Bucarest le 30 septembre 1960; date d'entrée en vigueur 30 septembre 1960.
- (b) Accord commercial à long terme (Bénélux). Date d'entrée en vigueur 30 septembre 1960; date d'expiration 30 septembre 1967 (Nouvel accord conclu le 27 octobre 1967).

6. Yougoslavie

- (a) Accord commercial à long terme (Bénélux). Date d'entrée en vigueur 18 juin 1958. Date d'expiration 30 juin 1967; protocole additionnel signé le 20 août 1962 et tacitement prolongé jusqu'au 30 juin 1968.
- (b) Accord de coopération économique, industrielle et technique (Union Economique belgo-luxembourgeoise). Paraphé à Bruxelles le 23 février 1967.
- (c) Accord entre le Luxembourg et la Belgique d'une part et la Yougoslavie d'autre part sur le règlement de certains intérêts financiers luxembourgeois et belges. Signé à Bruxelles le 15 avril 1960; date d'entrée en vigueur 6 mai 1963 (Mémorandum A N° 35 du 25 juin 1963).
- (d) Accord sur les transports aériens. Signé à Belgrade le 9 avril 1960; ratifié le 2 décembre 1961.

J. PAYS-BAS

1. Union soviétique

- (a) Accord de Commerce et de Paiement (avec annexes). Signé à Moscou le 2 juillet 1948; date d'entrée en vigueur : 10 juin 1948, confidentiel.
- (b) Premier Protocole additionnel à l'Accord de Commerce et de paiement du 2 juillet 1948. Signé à Moscou le 28 avril 1954; date d'entrée en vigueur : 28 avril 1954; avec effet rétroactif au 1er janvier 1954; "Netherlands Treaty Series" 1954, N° 49.

- (c) Deuxième Protocole additionnel à l'Accord de Commerce et de paiement du 2 juillet 1948. Signé à Moscou le 27 juin 1956; date d'entrée en vigueur: 27 juin 1956, avec effet rétroactif au 1er janvier 1956. "Netherlands Treaty Series" 1956, N° 90.
- (d) Accords concernant les services aériens (avec annexes et lettres). Signés à La Haye le 17 juin 1958; appliqués provisoirement depuis le 17 juin 1958; date d'entrée en vigueur : 19 mai 1959; "Netherlands Treaty Series" 1958, N° 89.
- (e) Accord relatif au règlement des réclamations réciproques concernant les questions financières et de propriété ; signé le 20 octobre 1967 à Moscou.
- (f) Règlement des questions de marine marchande. Envisage. Négociations préliminaires en mai 1967.

2. Bulgarie

- (a) Accord commercial à long terme entre l'Union économique Bénélux et la République populaire de Bulgarie. Signé à Bruxelles (avec Protocoles et annexes) le 16 juillet 1965, date d'entrée en vigueur: 31 janvier 1967 avec effet rétroactif au 1er janvier 1965. "Netherlands Treaty Series" 1965, N° 165 (AC/127-WP/209).
- (b) Accords relatifs aux transports aériens (avec annexe). Signés à Sofia le 7 février 1958; appliqués provisoirement depuis le 7 février 1958; date d'entrée en vigueur: 11 août 1958; UNTS 335-45.
- (c) Accord de paiement entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part et la République populaire de Bulgarie, d'autre part, (avec échange de notes). Signé à Sofia le 19 mars 1960; date d'entrée en vigueur : 1er avril 1960 "Netherlands Treaty Series" 1960, N° 59.
- (d) Accord concernant le règlement de questions financières (avec échange de notes). Signé à Sofia le 7 juillet 1961; date d'entrée en vigueur 1er juillet 1962, UNTS 489-21.

3. Tchécoslovaquie

- (a) Accord commercial à long terme entre l'Union économique Bénélux et la Tchécoslovaquie (avec Protocole pour 1967 et annexes). Paraphé à Prague le 11 avril 1967, il couvre la période allant du 1er janvier 1967 au 31 décembre 1969.

- (b) Accord sur les services aériens (avec annexe et échange de notes du 5 août 1948). Signé à Prague le 1er septembre 1947; appliqué provisoirement depuis le 1er septembre 1947; date d'entrée en vigueur : 5 août 1948. UNTS 32-129.
- (c) Accord supplémentaire modifiant la Convention de Commerce du 20 janvier 1923. Signé à La Haye le 24 juin 1948; appliqué provisoirement à partir du 20 avril 1948; date d'entrée en vigueur: 28 février 1951; "Netherlands Treaty Series" 1951, N° 49.
- (d) Accord relatif aux intérêts néerlandais en Tchécoslovaquie affectés par les nationalisations, les confiscations et les mises sous administration nationale (avec annexes). Signé à Prague le 4 novembre 1949; date d'entrée en vigueur : 4 novembre 1949 ; confidentiel.
- (e) Accords relatifs aux intérêts tchécoslovaques assujettis aux Pays-Bas à la loi néerlandaise N° H 251 du 18 juillet 1947. Signés à Prague le 28 novembre 1952; date d'entrée en vigueur : 28 novembre 1952; confidentiel.
- (f) Accord de paiement entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part et la République Tchécoslovaque, d'autre part. Signé à Prague le 15 juin 1959; date d'entrée en vigueur 1er juillet 1959; "Netherlands Treaty Series" 1959, N° 95.
- (g) Accord relatif au règlement des questions financières. Signé à La Haye le 11 juin 1964; date d'entrée en vigueur : 10 décembre 1964; "Netherlands Treaty Series" 1964, N° 99.
- (h) Accord sur les transports routiers internationaux. Signé à Prague le 15 novembre 1967.
- (i) Accord commercial à long terme (Bénélux). Signé à Prague le 15 novembre 1967.
- (j) Accord vétérinaire, en cours de négociation.

4. Hongrie

- (a) Accord commercial à long terme entre l'Union économique Bénélux et la République populaire hongroise (avec annexes et Protocoles), en cours de négociation. Paraphé à Budapest le 17 mars 1967, n'est pas encore entré en vigueur. (AC/127-WP/209).

- (b) Accord sur l'aviation civile. Signé à Budapest le 28 mai 1957; appliqué provisoirement depuis le 28 mai 1957; date d'entrée en vigueur : 22 mars 1958; UNTS 334-291.
- (c) Accord de coopération économique, industrielle et technique. Paraphé à Budapest le 27 mai 1967.
- (d) Accord de paiement entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République populaire hongroise, d'autre part, (avec échange de notes). Signé à Budapest le 28 mars 1959; date d'entrée en vigueur : 1er avril 1959; "Netherlands Treaty Series" 1959; N° 70.
- (e) Echange de notes sur l'exonération d'impôts en faveur du transport routier des marchandises à l'aide des véhicules routiers. Signé à Budapest le 11 janvier 1964, date d'entrée en vigueur : 11 janvier 1964, avec effet rétroactif au 1er janvier 1964.
- (f) Protocole additionnel du 2 juillet 1965 à l'accord de paiement.
- (g) Accord concernant le règlement de questions financières en suspens (avec échange de notes). Signé à Budapest le 2 juillet 1965; date d'entrée en vigueur : 28 février 1966; "Netherlands Treaty Series" 1965; N° 181.

5. Pologne

- (a) Accord de coopération économique, industrielle et technique. Paraphé à La Haye le 19 mai 1967.
- (b) Accord commercial entre l'Union économique Bénélux et la République populaire de Pologne (avec annexes et Protocoles). Signé à Varsovie le 20 décembre 1966; n'est pas encore entré en vigueur (AC/127-WP/209).
- (c) Accord de paiement entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République populaire de Pologne, d'autre part (avec échange de notes). Signé à Varsovie le 3 mars 1959; date d'entrée en vigueur : 3 mars 1959 avec effet rétroactif au 1er mars 1959; "Netherlands Treaty Series" 1959, N° 44.
- (d) Accords relatifs aux transports aériens civils. Signé à Varsovie le 22 juillet 1960, appliqué provisoirement depuis le 21 juillet 1960; date d'entrée en vigueur : 28 février 1961; UNTS 497.

- (e) Accord concernant l'indemnisation de certains intérêts néerlandais en Pologne. Signé à Varsovie le 20 décembre 1963; date d'entrée en vigueur : 10 juillet 1964; "Netherlands Treaty Series" 1964, N° 30.
- (f) Accord commercial à long terme (Bénélux). Signé à Varsovie le 22 août 1967.
- (g) Accord de coopération économique, industrielle et technique. Signé à Varsovie le 22 août 1967.

6. Roumanie

- (a) Accord commercial (avec annexes) entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union belgo-luxembourgeoise, d'une part et la République populaire roumaine, d'autre part. Signé à Bucarest le 30 septembre 1960; date d'entrée en vigueur 1er octobre 1960 renouvelé annuellement par tacite reconduction, "Netherlands Treaty Series" 1960, N° 138.
- (b) Accord de coopération économique, industrielle et technique. Signé à La Haye le 20 juillet 1967.
- (c) Accord relatif aux transports aériens civils (avec annexes). Signé à La Haye le 27 août 1957; appliqué provisoirement depuis le 7 février 1958; date d'entrée en vigueur : 11 août 1958; UNTS 342-309.
- (d) Accord de Paiement (avec Protocole) entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République populaire roumaine, d'autre part. Signé à Bucarest le 30 septembre 1960; "Netherlands Treaty Series" 1960, N° 139.
- (e) Protocole financier (avec échange de notes). Signé à Bucarest le 30 septembre 1960; date d'entrée en vigueur: 30 juin 1961; UNTS 497.
- (f) Accord concernant le règlement de questions financières en suspens. Signé à Bucarest le 8 mai 1967.
- (g) Accord sur les transports routiers internationaux ; paraphé à Bucarest le 27 septembre 1967.
- (h) Convention sanitaire et vétérinaire. Signé à La Haye le 20 juillet 1967.

7. Yougoslavie

- (a) Accord commercial entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part et la République populaire fédérative de Yougoslavie, d'autre part. Signé à La Haye le 18 juin 1958 (avec Protocole); date d'entrée en vigueur : 1er juillet 1958; "Netherlands Treaty Series" 1958, N° 99.

- (b) Deuxième protocole additionnel à l'Accord commercial entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République populaire fédérative de Yougoslavie, d'autre part. Signé à La Haye le 28 août 1962; "Netherlands Treaty Series" 1963, N° 3.
- (c) Accord de paiement entre le Royaume des Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République populaire fédérative de Yougoslavie, d'autre part. Signé à La Haye, le 18 juin 1958; date d'entrée en vigueur : 1er juillet 1958. "Netherlands Treaty Series" 1958, N° 100.
- (d) Accord sur l'indemnisation des intérêts néerlandais nationalisés en Yougoslavie. Signé à Belgrade le 22 juillet 1958; date d'entrée en vigueur : 22 août 1959; UNTS 386.
- (e) Accord sur le règlement de certaines créances financières néerlandaises. Signé à La Haye le 9 février 1961; date d'entrée en vigueur : 21 novembre 1961; UNTS 453.
- (f) Echange de lettres concernant la non-discrimination dans la navigation. Signé à Belgrade le 30 janvier 1960; date d'entrée en vigueur: 30 janvier 1960, avec effet rétroactif au 1er juillet 1959; "Netherlands Treaty Series" 1960, N° 20.
- (g) Accord relatif aux services aériens réguliers. Signé à Belgrade le 13 mars 1957; appliqué provisoirement depuis le 13 mars 1957; date d'entrée en vigueur: 3 mars 1958; UNTS 327-227.
- (h) Accord relatif aux transports internationaux par route. Signé à Belgrade le 8 septembre 1966; date d'entrée en vigueur : 4 avril 1967; "Netherlands Treaty Series" 1966, N° 215.
- (i) Accord de coopération économique, industrielle et technique. Paraphé à Belgrade le 3 novembre 1967.

- (c) Accord sur l'aviation civile; signé le 16 juin 1958; date d'entrée en vigueur : 19 juin 1959; viendra à expiration 12 mois après dénonciation; publié dans "Overenskomst med fremmede staten", N° 4/1959.

7. Yougoslavie

- (a) Accord sur le règlement des demandes d'indemnités de la Norvège en Yougoslavie. Echange de notes: 31 mai 1951; date d'entrée en vigueur : 31 mai 1951; viendra à expiration lorsqu'il aura été exécuté.
- (b) Accord sur l'aviation civile. Signé le 15 avril 1964; date d'entrée en vigueur : 8 février 1965; viendra à expiration 12 mois après sa dénonciation.
- (c) Accord sur les moyens d'éviter la double imposition des entreprises de navigation aérienne et maritime. Echange de notes le 18 mai et le 18 juin 1966; date d'entrée en vigueur : 30 juin 1966; viendra à expiration sur préavis de six mois.

L. PORTUGAL - néant

M. TURQUIE

1. Union Soviétique

- (a) Protocole commercial. Signé à Moscou le 9 février 1967; validité d'un an, se termine le 31 mars 1968 (AC/127-WP/209).
- (b) Accord sur la livraison d'équipement et de matériel et sur les services rendus à l'Union Soviétique par la Turquie pour la création de certaines installations industrielles et sur les conditions de paiement de ces installations. Signé à Moscou le 25 mars 1967; en cours de ratification (AC/127-WP/209).
- (c) Protocole signé entre les autorités chargées des travaux hydrauliques pour le fonctionnement en commun du régulateur de SERDARABAD et de ses éléments hydrauliques. Signé à Oktemberiyan, le 29 octobre 1956.
- (d) Contrat de transport pour la création d'une liaison ferroviaire directe. Signé à Ankara le 27 avril 1961. Ratifié par la Turquie - Loi N° 324 du 17 juillet 1961.

- (e) Accord sur les services télégraphiques radio existants et pour la construction d'une liaison téléphonique. Signé à Ankara le 9 juin 1962; ratifié par la Turquie - Loi N° 292 du 18 juillet 1963.
- (f) Protocole préparé par la Commission mixte turco-soviétique pour la construction d'une station d'observation du débit sur la rivière Ahuryan (Arpaçay). Protocole N° 1. Signé à Yerevan 4 juillet 1962.
- (g) Protocole préparé par la Commission turco-soviétique. concernant la gestion en commun des stations d'observation du débit courant de Serdarabad et de Kosavenk. Protocole N° 2 signé à Yerevan le 4 juillet 1962.
- (h) Protocole pour la surveillance et la répartition des eaux de l'Aras et de l'Ahuryan (Arpaçay). Protocole N° 3, signé à Yerevan le 4 juillet 1962.
- (i) Protocole sur la réunion de la Commission mixte turco-soviétique pour la construction d'un barrage sur la rivière "Ahuryan" (Arpaçay). Protocole N° 4. Signé à Yerevan 4 juillet 1962.
- (j) Protocole préparé par la Commission mixte turco-soviétique concernant des études visant à améliorer le lit de la rivière Aras. Protocole N° 5. Signé à Yerevan le 4 juillet 1962.
- (k) Protocole sur la réunion de la Commission mixte turco-soviétique pour la construction d'un barrage commun sur la rivière Ahuryan (Arpaçay). Signé à Ankara le 25 avril 1963.
- (l) Convention vétérinaire. Signée à Moscou le 24 février 1967.
- (m) Accord sur les transports civils aériens. Signé à Ankara le 25 août 1967; valable 5 ans. Renouvelable par tacite reconduction chaque année, sauf préavis de 6 mois avant la date d'expiration.

2. Albanie

- (a) Accord commercial, en cours de négociation.

3. Bulgarie

- (a) Accord de commerce et de paiement. Signé à Ankara le 23 février 1955. Ratifié par la Turquie. Loi N° 6646 du 25 janvier 1956. Protocole additionnel signé chaque année (AC/127-WP/209).
- (b) Accord sur les transports aériens. Signé le 18 avril 1966; entrera en vigueur après l'échange des instruments de ratification; la période de validité sera de cinq ans et sera renouvelable par tacite reconduction

pour des périodes d'un an, à moins que l'une des parties contractantes ne notifie, par la voie diplomatique, sa décision de mettre fin à l'accord six mois avant sa date d'expiration.

- (c) Accord de tourisme. Signé le 10 octobre 1964; ratifié le 16 février 1965.
- (d) Convention vétérinaire. Signée le 30 mai 1967; pas encore ratifiée; valide pour un an et maintenue en vigueur à moins que l'une des parties contractantes notifie son intention d'y mettre fin.
- (e) Accord sur la construction d'une ligne ferroviaire directe entre Belgrade et la Turquie signé le 3 novembre 1967; valable jusqu'à l'achèvement des travaux.

4. Tchécoslovaquie

- (a) Convention commerciale et accord de paiement et annexes. Signé à Prague le 8 juillet 1949; date d'entrée en vigueur: 1er juillet 1949. Protocole additionnel signé chaque année. Ratifié par la Turquie - Loi N° 5505 du 4 janvier 1950. (AC/127-WP/209).
- (b) Protocole sur le tabac. Signé le 10 novembre 1950.
- (c) Accord sur les transports aériens. Signé le 5 mars 1947; date d'entrée en vigueur : 12 décembre 1947; viendra à expiration 12 mois après réception du préavis.

5. Hongrie

- (a) Convention commerciale et accord de paiement. Signé à Ankara le 12 mai 1949; date d'entrée en vigueur 1er juin 1949. Protocole additionnel signé chaque année. Ratifié par la Turquie - Loi N° 5459 du 21 décembre 1949. (AC/127-WP/209).
- (b) Accord sur les transports aériens. Signé le 28 juin 1966; entrera en vigueur après l'échange des instruments de ratification; validité cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, à moins que l'une des parties contractantes notifie à d'autres par les voies diplomatiques sa décision de mettre fin à l'accord au moins six mois avant sa date d'expiration.

6. Pologne

- (a) Accord commercial et de paiements. Signé à Ankara le 18 juillet 1948; date d'entrée en vigueur : 1er août 1949 pour une période d'un an; protocole additionnel signé chaque année; ratifié par la Turquie : Loi N° 5334 du 14 février 1949. (AC/127-WP/209).
- (b) Accord sur les transports civils aériens. Signé à Ankara le 29 août 1967; durée illimitée; peut être abrogé à tout moment sans préavis.

7. Roumanie

- (a) Accord sur le règlement des problèmes financiers en suspens entre la Turquie et la Roumanie. Signé à Bucarest le 22 juin 1965, ratifié par la Turquie - Loi N° 789 du 1er décembre 1966; date d'entrée en vigueur le 1er mars 1967.
- (b) Convention commerciale et accord de paiements et protocole de remboursement. Signé à Ankara le 5 avril 1954; protocole additionnel signé chaque année; ratifié par la Turquie - Loi N° 6464 du 9 février 1955 (AC/127-WP/209).
- (c) Accord sur les transports civils aériens. Signé le 2 mai 1966; entrera en vigueur après l'échange des instruments pour ratification. Les dispositions concernant la validité de l'accord sont les mêmes que celles de l'accord civil aérien turc avec la Hongrie (voir ci-dessus).
- (d) Accord de tourisme. Signé le 25 juillet 1965; en cours de ratification.
- (e) Convention vétérinaire. Signée à Ankara le 1er avril 1967.

8. Yougoslavie

- (a) Accord sur l'indemnisation des droits de propriété et des intérêts turcs frappés par la nationalisation en Yougoslavie. Signé à Belgrade le 13 juillet 1956; ratifié par la Turquie le 10 septembre 1957; date d'entrée en vigueur 19 février 1960.
- (b) Convention sur le commerce et la navigation. Signée à Ankara le 26 février 1953; ratifiée par la Turquie - Loi N° 6395 du 11 mars 1954; date d'entrée en vigueur le 1er mars 1953.
- (c) Accord de commerce et de paiements. Signé à Ankara le 26 février 1953; date d'entrée en vigueur le 1er mars 1953. Protocole additionnel signé chaque année. Ratifié par la Turquie - Loi N° 6167 du 17 août 1954.
- (d) Accord sur le tourisme. Signé le 26 janvier 1965. Ratifié le 8 octobre 1965.
- (e) Convention vétérinaire. Signée à Ankara le 22 septembre 1960; ratifiée par la Turquie - Loi N° 292 du 29 mars 1961.

N. ROYAUME-UNI

1. Union soviétique

- (a) Demande d'indemnités présentée après le 1er janvier 1939. En cours de négociation.
- (b) Accord commercial de 5 ans. Signé à Moscou le 24 mai 1959; date d'entrée en vigueur à la date de la signature; date d'expiration : 30 juin 1964. Série de traités N° 34 (1960), HMSO Cmnd 1076 (AC/127-WP/209).
- (c) Protocole pour la prorogation de l'accord commercial de 5 ans, du 24 mai 1959. Signé à Londres le 23 avril 1964; entré en vigueur à la date de la signature; date d'expiration 30 juin 1969. L'accord commercial prévoit que des négociations auront lieu chaque année pour régler les contingents de marchandises pour les deux pays, lorsqu'il n'existe aucun accord général de licence non limitatif, HMSO Cmnd 2402. (AC/127-WP/209).
- (d) Echange de notes modifiant l'accord de 1944 sur la création d'un service direct radio-téléphonique entre leur territoire respectif. Signé à Moscou le 19 avril et le 9 juin 1946; date d'entrée en vigueur le 25 août 1946; texte de l'accord 1944 modifié, publié dans T.S. N° 2 (1947) Cmnd 7028.
- (e) Accord sur les services aériens. Signé à Londres le 19 décembre 1957, date d'entrée en vigueur : 24 mars 1959; T.S. N° 58 (1959) Cmnd 798. Echange de notes modifiant l'accord ci-dessus signé à Moscou les 3 et 29 mars 1960 (T.S. N° 35 1960) Cmnd 1077, et le 14 octobre 1960 (T.S. N° 2 1961), Cmnd 1262.
- (f) Echange de notes sur les questions soulevées par la création par le Royaume-Uni du régime de pêche prévue par la loi sur les limites de pêche de 1964. Signé à Moscou le 30 septembre 1964; en vigueur à la date de sa signature. T.S. 63 (1964) Cmnd 2506.
- (g) Accord sur la navigation; en cours de négociation.
- (h) Accord sur l'établissement d'une liaison téléimprimeur directe entre Whitehall et le Kremlin. Signé le 25 août 1967.

2. Bulgarie

- (a) Accord sur le règlement des questions financières. Signé à Londres le 22 septembre 1955; en vigueur à la date de la signature; nouvel échange de notes à Londres 27 février 1959; T.S. 79, 1955 Cmnd 9623 et T.S. 43, 1959 Cmnd 752 respectivement.

- (b) Accord commercial quinquennal. Signé à Londres le 30 mai 1965; date d'entrée en vigueur : 1er avril 1965; date d'expiration : 31 mars 1965; B.O.T. 9 avril 1965. (AC/127-WP/209).
- (c) Arrangements pour les échanges commerciaux au cours des 12 mois terminant le 31 mars 1968. Signé à Londres le 10 mars 1967; B.O.T. Journal 24 mars 1967 (AC/127-WP/209).

3. Tchécoslovaquie

- (a) Accord relatif aux indemnités à verser pour les biens, droits et intérêts du Royaume-Uni touchés par les mesures tchèques de nationalisation, d'expropriation et de confiscation. Signé à Londres le 28 septembre 1949; en vigueur à la date de signature; T.S. N° 60 (1949) Cmdd 7797; nouvel échange de notes à Prague le 22 octobre 1956; T.S. 5, (1957), Cmdd. 56.
- (b) Accord sur le règlement des dettes obligataires. Signé à Londres le 13 avril 1960; en vigueur à la date de signature (Tchécoslovaquie N° 1 (1960) Cmdd. 1009).
- (c) Accord relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà. Signé à Prague le 15 janvier 1960; entré en vigueur à la date de la signature : T.S. 26 (1960) Cmdd. 1036.
- (d) Accord commercial triennal. Signé à Londres le 7 décembre 1962; entré en vigueur : 1er janvier 1963; date d'expiration : 31 décembre 1965. Un nouvel accord signé le 6 avril 1964 proroge la validité de l'accord commercial triennal jusqu'au 31 décembre 1967. (AC/127-WP/209).
- (e) Accord de commerce d'un an venant à expiration le 31 mars 1968. Conclu et signé à Prague le 8 mars 1967. B.O.T. Journal 24 mars 1967. (AC/127-WP/209).

4. Hongrie

- (a) Accord sur le règlement de certaines questions financières. Signé à Londres le 19 août 1954; entré en vigueur dès sa signature; T.S. N° 58 (1954) Cmdd. 9263.
- (b) Accord sur les dettes garanties par obligation ; en cours de négociation.
- (c) Accord commercial triennal. Signé à Budapest le 24 janvier 1963; date d'entrée en vigueur : 27 janvier 1963; venu à expiration le 26 janvier 1966. (AC/127-WP/209).

III. RELATIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

A. BELGIQUE

1. Bulgarie

- (a) Accord culturel. Signé à Bruxelles le 17 mai 1967; pas encore en vigueur; validité illimitée, possibilité de dénonciation préavis de six mois; pas encore publié ou enregistré.

2. Tchécoslovaquie

- (a) Accord relatif aux relations culturelles et protocole final. Signé à Prague le 6 mars 1948; entré en vigueur 6 mars 1947; valable pour des périodes successives de cinq ans avec possibilité de dénonciation avant fin période en cours préavis six mois; Moniteur Belge 27-28 septembre 1948; ONU, 25 août 1949 n° 528

3. Hongrie

- (a) Accord de coopération culturelle. Signé à Bruxelles le 11 février 1965; entré en vigueur 30 juillet 1965; valable pour périodes successives de cinq ans, avec possibilité de dénonciation préavis six mois avant fin période en cours; Moniteur Belge 7 août 1965; ONU N° 7908.

4. Pologne

- (a) Accord culturel. Signé à Varsovie le 9 décembre 1963, entré en vigueur 31 juillet 1964; valable pour périodes successives de cinq ans avec possibilité de dénonciation préavis six mois avant fin période en cours; Moniteur Belge 5 août 1964; ONU N° 7448.

5. Roumanie

- (a) Accord de coopération culturelle. Signé à Bruxelles le 13 novembre 1963; entré en vigueur 14 juillet 1964; valable pour périodes successives de cinq ans avec possibilité de dénonciation six mois avant fin période en cours; Moniteur Belge 28 juillet 1964; ONU N° 7513.

6. Yougoslavie

- (a) Accord culturel. Signé à Bruxelles le 5 février 1957; entré en vigueur 3 août 1957; possibilité de dénonciation préavis six mois; Moniteur Belge 16-17 novembre 1957; ONU N° 3990.

B. CANADA

1. Union Soviétique

- (a) Accord culturel envisagé.

C. DANEMARK

1. Union Soviétique

- (a) Accord sur la coopération culturelle. Signé à Moscou le 11 septembre 1962; entré en vigueur le 25 février 1963.
- (b) Accord relatif à la coopération dans le domaine de la recherche scientifique pour l'agriculture. Signé à Moscou le 9 octobre 1965.
- (c) Accord relatif à la coopération en matière de construction. Signature escomptée à Copenhague en Septembre 1967.

2. Tchécoslovaquie

- (a) Accord relatif à la coopération dans le domaine sanitaire. Proposé par la Tchécoslovaquie en mars 1967.
- (b) Accord sur la coopération scientifique en matière d'agriculture. Envisagé.

3. Pologne

- (a) Accord culturel. Signé à Copenhague le 8 juin 1960; entré en vigueur le 12 décembre 1960.

4. Roumanie

- (a) Accord culturel. Signature escomptée à Bucarest en août 1967.

5. Yougoslavie

- (a) Accord relatif à l'échange de publications officielles. Fait à Copenhague les 26-27 janvier 1954; entré en vigueur le 27 janvier 1954.

D. FRANCE

1. Union Soviétique

- (a) Accord sur les échanges de films cinématographiques. Signé et entré en vigueur le 23 juillet 1956; valable pour un an; renouvelable d'année en année par tacite reconduction; J.O. des 24-25 mai 1965, p. 4270.
- (b) Accord sur les relations cinématographiques. Signé le 8 juillet 1967.
- (c) Accord sur une coopération pour l'étude et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques. Signé le 30 juin 1966; entré en vigueur le 31 août 1966; valable pour dix ans, renouvelable; J.O. du 20 janvier 1967, p. 793.

- (d) Accord de coopération économique, scientifique et technique (voir RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES).
2. Bulgarie
- (a) Accord culturel. Signé le 15 octobre 1966, entré en vigueur le 27 décembre 1966; J.O. du 2 avril 1976, p. 3223.
- (b) Accord de coopération scientifique et technique. Signé le 15 octobre 1966; entré en vigueur le 18 janvier 1967; J.O. du 2 avril 1967, p. 3225.
3. Tchécoslovaquie
- (a) Accord de coopération scientifique et technique. Signé le 29 juin 1965; entré en vigueur le 14 janvier 1966; valable pour cinq ans; renouvelable par tacite reconduction.
4. Hongrie
- (a) Accord culturel. Signé le 28 juillet 1966; entré en vigueur le 2 janvier 1967; valable pour cinq ans; renouvelable par tacite reconduction; J.O. du 2 avril 1967, p. 3220.
- (b) Accord de coopération scientifique et technique. Signé le 28 juillet 1966; entré en vigueur le 2 janvier 1967; valable pour cinq ans; renouvelable par tacite reconduction; J.O. du 2 avril 1967, p. 3222.
5. Pologne
- (a) Accord culturel signé le 20 mai 1966; entré en vigueur le 16 septembre 1966; valable pour trois ans; renouvelable par tacite reconduction; J.O. du 2 avril 1967; p. 3226.
- (b) Accord de coopération scientifique et technique. Signé le 20 mai 1966; entré en vigueur le 10 novembre 1966; valable pour cinq ans; renouvelable par tacite reconduction; J.O. du 4 avril 1967, p. 3282.
6. Roumanie
- (a) Arrangement de coopération scientifique et technique. Signé et entré en vigueur le 31 juillet 1964; valable pour deux ans; prorogé par tacite reconduction d'année en année; J.O. du 6 novembre 1964, p. 9954 - Recueil 1964, N° 64.

- (b) Accord culturel. Signé le 11 janvier 1965; entré en vigueur le 1er avril 1965; valable pour cinq ans; renouvelable par tacite reconduction; J.O. du 8 mai 1965, p. 3612.
- (c) Accord de coproduction et d'échanges cinématographiques Signé le 22 avril 1966 et notifié le 8 août 1966; entré en vigueur le 7 septembre 1966; valable pour deux ans; renouvelable par tacite reconduction; J.O. du 6 octobre 1966, p. 8764.

7. Yougoslavie

- (a) Accord relatif aux relations dans le domaine du film, signé le 7 juillet 1954; entré en vigueur le 17 mai 1955; J.O. du 8 mai 1966, p. 3711.
- (b) Accord culturel. Signé le 19 juin 1964; entré en vigueur le 9 février 1965, J.O. du 31 mars 1965, p. 2516.
- (c) Echange de lettres complétant l'accord culturel du 19 juin 1964, 8 février 1965. J.O. du 31 mars 1965. p. 2515.
- (d) Accord de coopération scientifique et technique. Signé le 27 juin 1966; entré en vigueur le 29 décembre 1966; J.O. du 5 avril 1967, p. 3343.

E. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

1. Yougoslavié.

- (a) Accord sur les films cinématographiques (voir RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES).

F. GRECE

1. Bulgaire

- (a) Programme de collaboration scientifique et culturelle. Fait à Athènes et mis en vigueur le 9 juillet 1964.

2. Roumanie

- (a) Programme d'échanges culturels et scientifiques pour la période du 1er janvier 1967 - 1er septembre 1968. Fait à Athènes le 2 septembre 1966.

3. Yougoslavie

- (a) Accord sur la collaboration dans le domaine des sciences et de la culture. Fait à Athènes le 18 juin 1959; mise en vigueur le 1er mars 1960.

G. ISLANDE1. Union Soviétique

- (a) Accord relatif à la coopération dans les domaines de la culture, de la science et de la technologie. Signé à Reykjavik le 25 avril 1961; en vigueur à dater de sa signature; en vigueur jusqu'à dénonciation par l'une des Parties avec six mois de préavis.

H. ITALIE1. Union Soviétique

- (a) Accord culturel. Signé à Moscou le 9 février 1960.
- (b) Accord de coproduction cinématographique. Signé à Rome, 30 janvier 1967; en vigueur à dater du jour de signature.
- (c) Accord de collaboration dans le domaine de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire entre le "Comité national italien pour l'énergie nucléaire" et le "Comité d'Etat de l'Union Soviétique pour l'utilisation de l'énergie atomique". Signé à Moscou le 22 octobre 1965.
- (d) Accord de coopération économique, scientifique et technique (voir RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES).
- (e) Accord de coopération en matière de recherches scientifiques dans l'agriculture. Signé à Moscou le 15 septembre 1967.

2. Bulgarie

- (a) Accord de coopération scientifique et technique. Signé à Rome 30 mai 1963; en vigueur à dater du 30 juillet 1965.
- (b) Accord de coproduction cinématographique. Signé à Sofia le 29 juillet 1967.

3. Tchécoslovaquie

- (a) Accord de coopération scientifique et technique.. Signé à Prague 27 mars 1965; en vigueur à compter du 19 août 1965.
- (b) Protocole de coopération scientifique et technique pour l'année 1966. Signé à Rome 20 janvier 1966; en vigueur à compter de la date de signature.

4. Hongrie

- (a) Accord de coopération technique et scientifique. Signé à Budapest le 21 septembre 1965.
- (b) Accord culturel. Signé à Budapest 21 septembre 1965; en instance d'entrée en vigueur.

5. Pologne

- (a) Accord pour la coopération technique et scientifique. Signé à Varsovie, 27 novembre 1960; en vigueur à dater du 31 juillet 1961.
- (b) Echange de notes pour la création d'une commission mixte culturelle italo-polonaise, à Rome 9 décembre 1961.
- (c) Accord culturel signé à Varsovie le 25 mars 1965.
- (d) Accord de collaboration entre le "Haut Commissariat polonais pour l'utilisation de l'énergie nucléaire" et le "Comité national italien pour l'énergie nucléaire". Signé à Varsovie 21 juin 1963.

6. Roumanie

- (a) Accord de coopération technique et scientifique. Signé à Bucarest 16 juin 1964; en vigueur à dater du 30 mars 1965.
- (b) Protocole de coopération technique et scientifique pour l'année 1966. Signé à Bucarest 4 février 1966; en vigueur à dater du jour de la signature.
- (c) Accord culturel. Signé à Bucarest le 8 août 1967.
- (d) Accord concernant la réouverture de l'Académie roumaine à Rome et d'instituts culturels italiens à Bucarest.

7. Yougoslavie

- (a) Accord sur le 4ème programme d'échanges culturels. Signé à Belgrade le 26 juillet 1967.

I. LUXEMBOURG - néantJ. PAYS-BAS1. Union Soviétique

- (a) Accord culturel. Signé à La Haye le 14 juillet 1967.
- (b) Accord de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique entre le Commissariat à l'Energie Atomique de Belgique, la "Stichting Reactor Centrum Nederland" et le Commissariat d'Etat de l'URSS pour l'utilisation de l'énergie atomique. Signé à Moscou 6 mars 1965; entré en vigueur 6 mars 1965; Netherlands Treaty Series 1965; N° 129.

2. Pologne

(a) Accord culturel. Signé à Varsovie le 22 août 1967.

3. Roumanie

(a) Accord culturel. Signé à Bucarest le 13 janvier 1967; pas encore entré en vigueur; Netherlands Treaty Series 1967, N° 13.

4. Yougoslavie

(a) Accord culturel. Signé à Belgrade le 11 août 1966; pas encore entré en vigueur; Netherlands Treaty Series 1966, N° 196.

K. NORVEGE1. Union Soviétique

(a) Accord culturel. Signé le 12 octobre 1956; entré en vigueur le 3 juin 1958; expire dans un délai de six mois après notification de l'une des Parties.

2. Pologne

(a) Accord culturel. Signé le 17 décembre 1958, entré en vigueur le 5 mai 1959; expire dans un délai de six mois après dénonciation par l'une des Parties.

(b) Accord entre l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique et les Gouvernements de la Norvège, de la Pologne et de la Yougoslavie relatif à l'extension de l'accord sur la coopération en matière de recherche dans le domaine de la physique nucléaire. Signé le 7 avril 1967; entré en vigueur le 10 avril 1967; viendra à expiration le 10 avril 1970.

3. Yougoslavie

(a) Accord entre l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique et les Gouvernements de la Norvège, de la Pologne et de la Yougoslavie relatif à la prolongation de l'accord de coopération en matière de recherche dans le domaine de la physique nucléaire. Signé le 7 avril 1967; entré en vigueur le 10 avril 1967; vient à expiration le 10 avril 1970.

(b) Accord culturel. Signé le 24 juin 1955; entré en vigueur le 6 mars 1956; vient à expiration dans un délai de six mois après notification d'une des Parties.

L. PORTUGAL - néant

M. TURQUIE

1. Union Soviétique

(a) Accord de coopération culturelle et scientifique. Signé le 5 novembre 1964; en cours de ratification; sera mis en vigueur à l'échange des instruments de ratification; restera en vigueur pour une période de trois ans et sera renouvelé automatiquement, à moins qu'une des Parties n'envoie une dénonciation écrite au moins trois mois avant la date d'expiration.

2. Roumanie

(a) Accord sur la coopération scientifique et artistique. Signé le 30 juillet 1966; pas encore ratifié; sera mis en vigueur à l'échange des instruments de ratification; sera en vigueur pour trois ans, et renouvelable tacitement, à moins qu'une des Parties n'envoie une dénonciation écrite au moins six mois avant la date d'expiration.

N. ROYAUME-UNI

1. Union Soviétique

(a) Echange de notes relatif à la distribution en Union Soviétique d'un périodique anglais traduit en russe. Signé à Moscou le 12 janvier 1961; mis en vigueur le 26 janvier 1961; T.S. N° 8 (1961) Cmdd 1287.

(b) Accord sur les relations dans les domaines de la science, de la technologie, de l'éducation et de la culture. Signé à Londres le 21 janvier 1963; mis en vigueur à la signature; T.S. 42 (1963) Cmdd. 2059.

(c) Mémoire d'accord sur la coopération dans le domaine de la recherche en matière d'agriculture entre le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Ravitaillement, et le Ministère soviétique de l'Agriculture. Signé à Londres, le 6 janvier 1965; mis en vigueur pour cinq ans à dater de la signature; T.S. N° 36 (1965) Cmdd 2648.

(d) Accord sur les relations dans les domaines de la science, de la technologie, de l'éducation et de la culture pour 1967-1969. Signé à Londres le 24 février 1967; mis en vigueur à dater de la signature; pas encore publié.

2. Hongrie

(a) Accord de coopération scientifique et technique. Signé le 9 août.

3. Roumanie

- (a) Accord et mémorandum d'accord sur la coopération scientifique et technique. Signé à Londres le 9 mars 1967; mis en vigueur à dater de la signature; pas encore publié.

4. Yougoslavie

- (a) Convention culturelle. Signée à Belgrade, le 27 janvier 1966; entrée en vigueur le 1er juin 1966. T.S. 41 (1966) Cmd. 3048.
- (b) Accord technologique envisagé.
- (c) Accord pour l'établissement d'une Agence d'Information en Yougoslavie. Signé à Belgrade le 8 juin 1961; entré en vigueur le 9 mars 1962; T.S. N° 35 (1962) Cmd. 1697.
- (d) Echange de notes relatif à l'importation de livres et de films britanniques en Yougoslavie. Signé à Belgrade les
- 13 et 15 février 1962 (T.S. N° 40 (1962) Cmd. 1733
28 novembre 1962 (T.S. N° 30 (1963) Cmd. 2034)
18 décembre 1963 (T.S. N° 17 (1964) Cmd. 2322)
1er mars 1965 - (T.S. N° 47 (1965) Cmd. 2665)
9 novembre 1965 - (T.S. N° 22 (1966) Cmd. 2987)
2 février 1966 - (T.S. N° 33 (1966) Cmd. 3009)
5 janvier 1967 - (pas encore publié)

0. ETATS-UNIS1. Union Soviétique

- (a) Accord relatif à des échanges dans les domaines de la science, de la technique, de l'éducation, de la culture pour 1966-67; signé à Washington le 19 mars 1966; mis en vigueur le 19 mars 1966; l'accord se rapporte à la période 1966-67 TIAS 6149.
- (b) Accord relatif à la coopération dans le domaine de la désalination, y compris l'usage de l'énergie atomique. Signé à Moscou le 18 novembre 1964; mis en vigueur le 18 novembre 1964; accord en vigueur pour deux ans; 15 UST 2146; TIAS 5697.

- (c) Accord prolongeant l'accord ci-dessus jusqu'au 18 novembre 1968; vient à échéance le 18 novembre 1968 avec possibilité d'une nouvelle prolongation par agrément mutuel des Parties; TIAS 6174.
- (d) Accord relatif à l'échange de films médicaux. Echange de notes à Washington le 17 mars et le 5 septembre 1955; entré en vigueur le 5 septembre 1955; date d'échéance non spécifiée. 6 UST 3969; TIAS 3409; 256 UNTS 307.

2. Pologne

- (a) Accord comportant un programme qui garantit des moyens d'information. Echange de notes à Varsovie 12 février 1958; entré en vigueur 12 février 1958; date d'expiration non spécifiée; 9 UST 253; TIAS 3999; 304 UNTS 287.
- (b) Accord relatif à la distribution en Pologne d'un périodique en langue polonaise sur la vie aux Etats-Unis. Echange de notes à Varsovie le 30 mai 1958; entré en vigueur le 30 mai 1958; date d'échéance non spécifiée.

3. Roumanie

- (a) Accord relatif à un programme d'échanges dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science pour les années 1967 et 1968. Signé à Bucarest le 18 février 1967; mis en vigueur le 18 février 1967; cet accord prévoit des échanges pour les années 1967 et 1968; TIAS 6233.

4. Yougoslavie

- (a) Accord prévoyant une subvention pour aider à l'achat de certains matériels et équipements dans le domaine de la recherche nucléaire. Echange de notes à Belgrade le 19 avril 1961; entré en vigueur le 19 avril 1961; date d'échéance non spécifiée. 12 UTS 398; TIAS 4731; 409 UNTS 163.
- (b) Mémoire d'accord relatif à l'entretien et à la bonne marche de bibliothèques américaines en Yougoslavie. Signé à Belgrade le 14 juin 1961; entré en vigueur provisoirement le 14 juin 1961; date d'échéance non spécifiée.
- (c) Accord pour le financement de certains programmes d'échanges en matière d'éducation. Signé à Belgrade le 9 novembre 1964; entré en vigueur le 9 novembre 1964; date d'échéance de l'accord non spécifiée; 15 UST 2081; TIAS 5689.

(b) Accord concernant des questions consulaires en matière de citoyenneté et résidences canadiennes. Echange de notes 11 juin 1964; entré en vigueur 11 juin 1964; date d'expiration non spécifiée.

4. Roumanie

(a) Accord sur certaines questions consulaires. Echange de notes 5 mai 1967; entré en vigueur 5 mai 1967; date d'expiration non spécifiée.

5. Yougoslavie

(a) Accord relatif à la dispense de taxes sur les visas pour les voyageurs non immigrants entre les deux pays. Signé le 19 septembre 1966; entré en vigueur 1er janvier 1967.

C. DANEMARK

1. Union Soviétique

(a) Accord sur le sauvetage en Baltique. Signé à Moscou le 6 mars 1956; en vigueur le 1er octobre 1956.

(b) Accord relatif aux opérations de sauvetage. Signé à Moscou le 9 octobre 1965; en vigueur le 11 novembre 1965.

2. Bulgarie

(a) Accord sur la dispense de visas. Signé à Sofia le 2 septembre 1967; date d'entrée en vigueur le 1er janvier 1967.

3. Tchécoslovaquie

(a) Accord sur l'exemption des taxes sur les visas. Négociations en suspens.

4. Yougoslavie

(a) Accord sur l'exemption des visas. Signé le 6 mai 1964.

D. FRANCE

1. Union Soviétique

(a) Convention consulaire. Signée à Paris le 8 décembre 1966; en cours d'approbation.

2. Bulgarie

(a) Accord relatif à l'établissement d'un régime de r réciprocity pour la délivrance des expéditions d'actes d'état civil. Echange de lettres le 17 décembre 1949 entré en vigueur le 7 mars 1950; J.O. du 16 juillet 1950.

3. Tchécoslovaquie

- (a) Convention concernant le paiement de pensions de décès et d'invalidité aux victimes de la guerre 1939-1945. Signée le 1er décembre 1947; entrée en vigueur le 1er novembre 1949; J.O. du 12 mai 1950; p. 5184.
- (b) Convention générale sur la sécurité sociale. Signée le 12 octobre 1948; entrée en vigueur le 1er juillet 1949; J.O. du 28 juillet 1949, p. 7393.
- (c) Accord relatif à la délivrance gratuite d'expéditions de l'état-civil. Echange de lettres 22 février et 6 mars 1951; entré en vigueur le 1er mai 1951; J.O. du 7 janvier 1960, p. 228.

4. Hongrie

- (a) Convention consulaire Signée le 28 juillet 1966; en cours de ratification.

5. Pologne

- (a) Convention concernant le paiement des pensions de décès et d'invalidité aux victimes de la guerre 1939-1945. Signé le 11 février 1947; entrée en vigueur le 2er octobre 1947; J.O. du 31 décembre 1947.
- (b) Convention générale sur la sécurité sociale. Signée le 9 juin 1948; entrée en vigueur le 1er mars 1949; J.O. du 2 mars 1949, p. 2230.
- (c) Avenant à la convention générale de sécurité sociale. Signé le 6 mars 1959; entré en vigueur le 1er décembre 1959; J.O. du 27 octobre 1959, p. 10.224 - Recueil 1959 n° 41.
- (d) Protocole relatif à la situation des travailleurs ayant accompli des périodes d'assurance au titre des régimes d'assurances sociales, allemand, français et polonais. Signé le 25 mai 1961; entré en vigueur le 1er octobre 1961; J.O. du 22 septembre 1961; p. 8732 - Recueil 1961 n° 37.
- (e) Protocole relatif à la situation, en matière de sécurité sociale, des travailleurs salariés ou assimilés qui ont été occupés en France, aux Pays-Bas et en Pologne. Signé le 28 avril 1966; en cours d'approbation.
- (f) Protocole relatif à l'allocation de vieillesse des non salariés ou à l'allocation spéciale de la législation polonaise sur la sécurité sociale. Signé le 28 avril 1966; entré en vigueur le 1er novembre 1966; d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction; J.O. du 4 décembre 1966.

6. Yougoslavie

- (a) Convention générale sur la sécurité sociale. Signée 5 janvier 1950; entrée en vigueur le 1er avril 1951; J.O. du 23-24 avril 1951, p. 4061.
- (b) Accord réglementant l'emploi des travailleurs yougoslaves en France. Signé le 25 janvier 1965; entré en vigueur le 27 avril 1965; J.O. du 10 octobre 1965, p. 8951, corrig. à J.O. du 22 octobre p. 9331.
- (c) Avenant à la convention générale sur la sécurité sociale du 5 janvier 1950, échange de lettres et protocole (soins aux étudiants). Signé le 8 février 1966; entré en vigueur le 1er février 1967; J.O. du 18 février 1967, p. 1747.

E. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

1. Union Soviétique

- (a) Accord sur l'aide légale mutuelle en matière de lois civiles. Echange de notes à Moscou le 4 décembre 1956 et le 5 août 1957.
- (b) Accord relatif au règlement des remboursements. Echange de notes à Moscou le 17 février et 31 mai 1958.
- (c) Traité consulaire. Signé le 25 avril 1958; entré en vigueur en mai 1959; Federal Gazette 1959, part II, p. 232.

2. Tchécoslovaquie

- (a) Accord sur la construction d'un pont-frontière près du poste de douane de Vollmann-Furth. Fait le 18 mars 1964.

3. Yougoslavie

- (a) Traité sur le règlement de certains paiements d'assurances sociales. Signé à Bonn le 10 mars 1956. (Federal Gazette 1958, part II, p. 170); échange des instruments de ratification à Belgrade le 29 octobre 1958; entré en vigueur le 29 novembre 1958; Federal Gazette II, p. 753.
- (b) Accord sur la transmission des copies certifiées des jugements relatifs aux extraditions. Signé le 27 décembre 1954; entré en vigueur le 14 mai 1955; Federal Bulletin 146/1957.

F. GRECE

1. Yougoslavie

- (a) Accord pour la reconnaissance réciproque et l'exécution des décisions judiciaires. Fait à Athènes le 18 juin 1959; entré en vigueur le 23 septembre 1959.
- (b) Convention concernant la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses, y compris le paludisme dans les zones limitrophes. Faite à Athènes le 23 mars 1956; mise en vigueur le 3 octobre 1960.

G. ISLANDE

1. Union Soviétique

- (a) Accord sur l'abrogation réciproque des taxes consulaires; échange de notes à Reykjavik le 14 mars 1960. L'un et l'autre gouvernement peuvent y mettre fin unilatéralement en donnant un préavis de 3 mois.

H. ITALIE

1. Union Soviétique

- (a) Convention consulaire et protocole additionnel. Signée à Moscou le 16 mai 1967; pas encore en vigueur.
- (b) Accord concernant la délivrance de visas diplomatiques. Echange de notes à Moscou 18-30 août 1958.
- (c) Echange de notes en matière de visas d'entrée à Rome 12-20 janvier 1960.
- (d) Echange de notes concernant la délivrance gratuite de visas sur les passeports à Rome 17-25 février 1960.

2. Roumanie

- (a) Convention consulaire. Signée à Bucarest le 8 août 1967.

I. LUXEMBOURG

1. Yougoslavie

- (a) Convention générale sur la sécurité sociale et Protocole spécial. Signés à Belgrade le 13 octobre 1954; date d'entrée en vigueur le 1er juin 1956, renouvelés par tacite reconduction chaque année.
- (b) Arrangement administratif relatif à l'application de la Convention sur la Sécurité Sociale. Signé à Belgrade le 3 octobre 1957 (Voir Mémoire N° 62 du 29 octobre 1957).

J. PAYS-BAS

1. Pologne

Accord entre le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Pologne, relatif à la situation, en matière de sécurité sociale, des travailleurs salariés ou assimilés qui ont été occupés aux Pays-Bas, en France et en Pologne. Signé à Paris le 28 avril 1966; pas encore mis en vigueur; Netherlands Treaty Series 1966, N° 163.

5. Yougoslavie

- (a) Accord relatif à l'abolition réciproque des visas pour les Chefs des Missions Diplomatiques, le personnel de ces Missions et les membres de leurs familles. Echange de notes du 24 juillet 1959; entré en vigueur le 24 juillet 1957.
- (b) Accord relatif à l'abolition des visas. Signé le 3 juillet 1967, entré en vigueur le 15 août 1967; expire sur préavis de 20 mois.
- (c) Accord consulaire. Proposé par la Yougoslavie en 1967.

N. ROYAUME-UNI

1. Union Soviétique

- (a) Accord relatif à l'abolition réciproque des taxes sur les visas. Echange de notes à Moscou le 13 avril 1964; entré en vigueur à la date de la signature; T.S. N° 47 (1964) Cmnd. 2448.
- (b) Convention consulaire et Protocole. Signée à Moscou le 2 décembre 1965; entrée en vigueur 30 jours après l'échange des ratifications, pas encore en vigueur; Soviet Union N° 1 (1966) Cmnd. 2910.

2. Bulgarie

- (a) Convention consulaire en cours de négociation.
- (b) Accord médical; en cours de négociation.

3. Tchécoslovaquie

- (a) Accord relatif à l'entretien réciproque des tombes de guerre. Signé à Prague le 3 mars 1949; en vigueur à la signature. T.S. N° 31 (1949) Cmnd. 7691.
- (b) Convention consulaire envisagée.
- (c) Accord médical envisagé.

4. Hongrie

- (a) Convention consulaire; en cours de négociation.
- (b) Accord médical; en cours de négociation.

5. Pologne.

- (a) Convention consulaire. Signée à Londres le 23 février 1967.
- (b) Convention sur la Santé. Signé le 21 juillet 1967.

6. Roumanie

- (a) Convention consulaire; en cours de négociation.

7. Yougoslavie

- (a) Accord concernant la suppression des taxes sur les visas. Echange de notes à Belgrade les 19 et 20 avril 1965; entrée en vigueur le 20 avril 1965. T.S. N° 60 (1965) Cmnd. 2729.
- (b) Convention consulaire. Signée à Belgrade le 21 avril 1965; entrée en vigueur le 5 mai 1956; T.S. 74 (1966) Cmnd 3147.
- (c) Convention sur la Sécurité Sociale. Signée à Londres le 24 mai 1958; entrée en vigueur le 28 juillet 1958; T.S. N° 45 (1958) Cmnd. 561.

0. ETATS-UNIS

1. Union Soviétique

- (a) Accord relatif à la suppression réciproque des taxes sur les visas pour les non-immigrants. Echange de notes à Moscou les 26 mars et 11 et 20 août 1958; entrée en vigueur le 20 août 1958; date d'expiration non spécifiée. 9 UST 1413; TIAS 4134; 336 UNTS 269.
- (b) Convention consulaire. Signée à Moscou le 1er juin 1964; Vote du Sénat américain favorable et acquiescement à cette Convention le 16 mars 1967; instrument de ratification américain signé le 31 mars 1967; date d'échéance non mentionnée; pas encore ratifiée par l'URSS.
- (c) Accord envisagé relatif aux privilèges et immunités du personnel non diplomatique américain. (Il a été décidé d'essayer de négocier un "accord spécial" accordant les privilèges et immunités diplomatiques au personnel non diplomatique américain sur la base d'un statut Soviétique du 23 mai 1966. Les démarches auprès des Soviétiques seront faites incessamment. Les Etats-Unis demanderont aux Soviets d'accorder au personnel de service et technique de l'Ambassade des Etats-Unis les mêmes privilèges et immunités dont jouissent actuellement les employés de l'Ambassade soviétique aux Etats-Unis. Alors que le personnel américain à Moscou jouit actuellement de l'immunité diplomatique, il ne lui est pas accordé les privilèges diplomatiques).
- (d) Protocole et annexe définissant l'emplacement des frontières du Grand Berlin. Signé à Berlin le 25 juin 1955; mis en vigueur le 25 juin 1955; date d'échéance non mentionnée; 6 UST 3781; TIAS 3378; 270 UNTS 15.

TRAITES ET ACCORDS NON ENCORE EN VIGUEUR, EN
COURS DE NEGOCIATION, OU ENVISAGES

A. BELGIQUE

1. Union Soviétique

- (a) Convention concernant le statut de la représentation commerciale soviétique; négociations en cours.
- (b) Accord supprimant les taxes pour les visas de passeports; envisagé.

2. Bulgarie

- (a) Accord culturel, Signé à Bruxelles le 17 mai 1967; pas encore en vigueur; validité illimitée; possibilité de dénonciation préavis de six mois; pas encore publié ou enregistré.

3. Tchécoslovaquie

- (a) Nouvel accord commercial à long terme; pourparlers en cours.

4. Hongrie

- (a) Convention sanitaire-vétérinaire; négociations en cours.
- (b) Accord de coopération économique, industrielle et technique entre la Belgique et le Luxembourg, d'une part, et la République Populaire Hongroise, d'autre part, signé à Budapest le 26 avril 1967. Pas encore en vigueur; validité illimitée; possibilité de dénonciation préavis de trois mois, pas encore publié ou enregistré.
- (c) Accord commercial à long terme entre l'union économique BENELUX et la République Populaire Hongroise, listes A et B, et liste annexée. Signé à Budapest le 26 avril 1967; pas encore en vigueur; validité illimitée; possibilité de dénonciation préavis de trois mois; pas encore publié ou enregistré.

5. Pologne

- (a) Convention consulaire générale; négociations en cours.
- (b) Convention sur la sécurité sociale; pas encore en vigueur.
- (c) Convention relative à la procédure civile; négociations en cours.
- (d) Convention sur la délivrance gratuite réciproque des expéditions d'actes d'état civil; envisagé.

6. Roumanie

(a) Convention consulaire générale; envisagée.

7. Yougoslavie

(a) Convention consulaire générale; envisagée.

(b) Accord de coopération économique, industrielle et technique entre la Belgique et le Luxembourg, d'une part, et la République populaire fédérative de Yougoslavie, d'autre part; signé à Bruxelles, le 17 mai 1967; pas encore en vigueur; validité illimitée; possibilité de dénonciation préavis de six mois; pas encore publié ou enregistré.

B. CANADA

1. Union Soviétique

(a) Accord culturel envisagé.

2. Tchécoslovaquie

(a) Règlement du contentieux envisagé.

3. Hongrie

(a) Règlement du contentieux envisagé.

4. Pologne

(a) Règlement du contentieux envisagé.

5. Roumanie

(a) Règlement du contentieux envisagé.

C. DANEMARK

1. Union Soviétique

(a) Accord relatif à la coopération en matière de construction. Signature escomptée à Copenhague en septembre 1967.

2. Tchécoslovaquie

(a) Accord sanitaire envisagé.

(b) Accord sur la coopération dans le domaine de science agricole; envisagé.

(c) Accord sur l'exemption des taxes sur les visas; négociation en suspens.

3. Yougoslavie

(a) Accord sur les transports routiers - en cours de négociation.

D. FRANCE

1. Hongrie

(a) Convention consulaire. Pas encore ratifiée

2. Pologne

(a) Protocole relatif à la sécurité sociale; en cours d'approbation.

3. Roumanie

(a) Convention vétérinaire; en cours d'approbation.

4. Yougoslavie

(a) Accord relatif aux transports aériens; en cours d'approbation.

E. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE - Néant

F. GRECE - Néant

G. ISLANDE - Néant

H. ITALIE

1. Union soviétique

(a) Convention consulaire et protocole additionnel. Signée à Moscou le 16 mai 1967; pas encore en vigueur.

2. Bulgarie

(a) Accord concernant le règlement des questions financières; en instance d'entrée en vigueur.

(b) Accord sur la coopération économique, industrielle, et technique; en instance d'entrée en vigueur.

(c) Convention vétérinaire; en instance d'entrée en vigueur.

3. Tchécoslovaquie

(a) Accord sur le règlement des questions financières et patrimoniales; en instance d'entrée en vigueur.

4. Pologne

(a) Accord de collaboration dans le domaine du tourisme Signé à Varsovie le 16 juin 1967; pas encore en vigueur.

5. Roumanie

(a) Accord sur les transports routiers internationaux, en instance d'entrée en vigueur.

- I. LUXEMBOURG - néant
- J. PAYS-BAS
1. Union Soviétique
 - (a) Règlement des questions de navigation marchande. Envisagé. Négociations préliminaires en mai 1967.
 2. Tchécoslovaquie
 - (a) Accord vétérinaire; en cours de négociation.
 3. Roumanie
 - (a) Accord sur les transports routiers internationaux. Pas encore en vigueur.
 - (b) Accord vétérinaire; en cours de négociation.
 - (c) Accord culturel; pas encore en vigueur.
 4. Yougoslavie
 - (a) Accord culturel; pas encore en vigueur.
- K. NORVEGE - néant
- L. PORTUGAL - néant
- M. TURQUIE
1. Union Soviétique
 - (a) Accord culturel et scientifique; pas encore ratifié.
 - (b) Accord sur la délivrance de l'équipement et matériel par l'URSS; en cours de ratification.
 2. Albanie
 - (a) Accord commercial; en cours de négociation.